

Le Groupement champenois gère 32 000 hectares de forêts privées, plus du tiers de la surface auboise, et mobilise chaque année 70 000 m³ de bois. DR

Le Groupement champenois veut les scieries

Enjeu 2025, le projet du Groupement champenois, commence à prendre forme. Pour le premier gestionnaire de forêts privées du département, c'est le moment de trouver des partenaires.

La forêt est sous-exploitée ! » Christophe Baudot, le directeur du Groupement champenois, n'en démontre pas. Sa thèse, c'est celle qui sous-tend le projet « Enjeu 2025 » du Groupement champenois : les petits propriétaires forestiers, ceux qui ont moins de 4 hectares, ne mettent pas assez de bois sur le marché, il faut les convaincre de le faire. Parce que du bois, pour l'expert forestier, il y en a : alors qu'on estime que le volume de chêne en forêt augmente de 2,5 à 3 m³ par hectare et par an sur le territoire de l'ancienne région Champagne-Ardenne, on n'y récolte « que » 210 000 m³ par an, soit à peine plus d'un mètre cube par hectare. « On sait qu'on capitalise mais on a du mal à aller chercher le gisement. »

DONNER DE LA MATIÈRE ET UN PEU D'AIR AU TISSU DE SCIEURS LOCAUX

Alors que le marché est tendu depuis plusieurs années par l'offensive chinoise (même si les choses ont changé sur ce point, lire ci-contre) et l'augmentation de la demande industrielle, les scieurs locaux n'ont pas toujours la possibilité de repartir d'une vente avec du bois dans leur escarcelle. La labellisation « UE », qui permet de certifier que le bois acheté subira sa pre-

mière transformation en Europe n'a pas eu beaucoup de succès auprès des propriétaires du Groupement lors de la dernière vente, en novembre 2018 : seulement 7 lots embellis sur 150... Un peu de matière en plus permettrait donc de donner un peu d'air à une première transformation locale qui est parmi les plus denses de France.

35 560 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE MOINS DE 4 HA DANS L'AUBE

Le projet du Groupement a l'air tout simple : mettre le bois de ces propriétaires de moins de 4 hectares sur le marché. Plus facile à dire qu'à faire. Déjà, parce qu'ils sont nombreux, tous ces propriétaires : sur les 91 000 hectares de forêts privées dans l'Aube, 24 % sont possédés par 92 % des propriétaires, soit 35 560

propriétaires de moins de 4 ha sur 38 709, selon les chiffres communiqués par le Groupement. En d'autres termes, un quart de la forêt privée auboise est de la micropropriété. Si, dans cette catégorie des propriétaires de moins de 4 hectares, on ne considère que ceux qui ont au moins un hectare, il en reste tout de même un peu plus de 10 000. 3 % ignorent qu'ils sont propriétaires, 68 % ne savent pas se rendre sur leur parcelle et il y a 13 % d'erreurs de cadastre...

PAS DE REMEMBREMENT EN VUE POUR LA FORÊT PRIVÉE AUBOISE

Ce morcellement, « c'est une catastrophe » dans certains secteurs, comme dans le Chaourçois, par exemple, où le cadastre napoléonien est une véritable marquerie

QUAND LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS AIDE LES SCIERIES DE L'AUBE...

La question est de Gérard Manuel, député de la troisième circonscription de l'Aube : « Y'a-t-il de plus en plus de demande de la Chine, ou pas ? » Autour de la table, les scieurs font la moue. En novembre 2018, pour la première fois depuis plusieurs années, tous les scieurs locaux sont repartis de la vente du Groupement champenois avec du bois. La raison ? Selon François Monniot, scieur à Brienne-le-Château et responsable de la Fédération nationale du bois, c'est tout simplement la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis. « Le chêne, ce qui tire le produit,

c'est la mode du parquet, le chêne est un marché décoratif », explique-t-il, même si François Nicole, le président du Groupement champenois, ajoute qu'il ne faut pas oublier le merrain, qui « tient le marché par le haut ». S'il en convient, François Monniot insiste : « Trump a décidé de taxer les parquets chinois, donc il n'y a plus un mètre carré de parquet chinois vendu aux États-Unis ». Résultat, l'exportation chinoise sur le marché du chêne issu des forêts privées s'est relâchée. « Mais les cours n'ont pas baissé », complète Christophe Baudot, le directeur du Groupement.

de parcelles longues et étroites, dont toutes ne sont pas directement accessibles... De là à se dire qu'il faudrait remembre, il n'y a qu'un pas, que le Groupement champenois ne franchit pas. La Vallée de l'Aube sort d'un remembrement qui a duré 13 ans, mais il s'agissait surtout de peuplier. Pour du chêne ou tout de hêtre, la question se pose différemment : « On trouve toujours ses arbres plus beaux que ceux du voisin », estime Christophe Baudot, avant d'ajouter le verdict énoncé par une représentante du ministère de l'Agriculture à ce sujet : « Ne révez plus, il n'y aura plus de remembrement forestier en France, c'est trop cher ! » Pour le Groupement, une bourse foncière fera mieux l'affaire. Avec le droit de préférence (qui oblige le vendeur d'une parcelle à

LES SCIEURS PLUS CIRCONSPÉCTS QUE LE GROUPEMENT CHAMPENOIS

Reste à répondre à la question qui fâche : quel est l'état réel de la ressource ? C'est Valérie Bazin-Malgras, députée de l'Aube (et donc de la forêt de Chaource...), qui la pose. On connaît la réponse de Christophe Baudot : du bois, il y en a. Les scieurs sont plus circonspects. « Les petites parcelles sont peut-être sous-exploitées », répond François Monniot, de la Fédération nationale du bois, mais pas les grands ensembles, où il y a des investisseurs qui veulent de la rentabilité. » Ce n'est « pas avéré », pour Christophe Baudot. Mais Laurent Collignon, de l'interprofession régionale, concourt au diagnostic de François Monniot. Avant de conclure : « Le chêne, quand on l'exploite normalement, on retourne dans la parcelle tous les 35 ans. Quand on surexploite, c'est tous les 150. » ■ YANN.TOURNEPINE@est-eclair.fr